



CHANTIERS FURTIFS

PROJET FURET (FURTIVITÉ URBAINE RÉSEAUX ET TRAVAUX)

Approche systémique des contraintes pour une nouvelle méthode de conception des projets urbains

PORTÉE OPÉRATIONNELLE

La demande sociétale de « minimisation de la gêne des chantiers » est importante. Or ces chantiers participent à l'évolution vers une ville durable en perpétuel renouvellement.

Conclu en mars 2013, le projet FURET « Chantiers furtifs urbains », financé par l'Agence Nationale de la Recherche, aborde le milieu urbain dans toute la complexité notamment liée à la multitude des chantiers qui sont chaque jour en co-activité sur un territoire. Le projet a permis de produire des connaissances sur les outils disponibles pour une meilleure connaissance du sous-sol, sur la façon dont les habitants perçoivent les chantiers urbains, sur les différentes nuisances générées et les modalités possibles de leur réduction.

Il a également conduit à l'élaboration et au test d'un outil d'aide à la décision à disposition des maîtres d'ouvrages pour une meilleure coordination et un meilleur suivi temporel et territorial des chantiers. Comme pour nombre de programmes de recherche, un travail complémentaire a été nécessaire pour tirer des connaissances produites et des outils esquissés une véritable méthode utilisable sur le terrain par les maîtres d'œuvre. C'est cette méthode de travail qui est retranscrite à travers cette fiche.

DESCRIPTION

La méthode de travail issue du projet FURET positionne la question de la furtivité au centre du processus de conception et réalisation des projets urbains, venant à repenser le travail du concepteur et son approche du chantier. Il ne s'agit pas seulement de s'intéresser à l'objet à produire, au résultat final du chantier, mais aussi à son processus de production, le chantier lui-même. De même, le citoyen n'est plus appréhendé comme un destinataire du projet, mais comme un usager de la ville à ménager tout au long des travaux.

La méthode proposée intègre donc la question de la furtivité de la rédaction de l'offre à la réception des travaux, en passant par la conception du projet et la direction des travaux.

Étape 1 - Un diagnostic et des objectifs de « furtivité » réalisés et définis en amont du chantier

En amont de la mise en chantier de l'opération d'aménagement, il est utile de procéder à un Diagnostic de furtivité, qui passe par la collaboration de la MOE et la MOA, et qui peut associer des représentants des riverains concernés.

Ce diagnostic, qui liste et précise les contraintes du site, pour régler les problèmes d'incivisme et favoriser la relation quotidienne avec les habitants, l'obligation pour l'entreprise de faire intervenir une personne «contact» pour accompagner et «animer» le chantier.

Les deux enjeux majeurs à prendre en compte dans cette étape étant d'une part, le contenu des clauses à intégrer et la manière de les présenter, étant donné qu'elles ne sont pas forcément d'usage courant pour la maîtrise d'œuvre, et d'autre part, de manière concomitante, la bonne estimation des coûts.

Echelle de projet

- Opération d'aménagement.

Type de renouvellement urbain

- Tous, particulièrement ceux en milieu urbain dense.

Étape de l'AEU₂ concernée

- Étape 4 « Concrétisation ».

Étape 2 - Une retranscription des objectifs dans le DCE du chantier

L'organisation du chantier est décrite dans les documents et les cahiers des charges, y compris un éventuel lot spécifique (par exemple, interventions artistiques sur le chantier), qui seront transmis aux entreprises lors du DCE. Ces pièces devront donc correctement traduire les objectifs et les préconisations de furtivité adoptés préalablement. Certaines de ces obligations pourraient même devenir, en raison de leur importance, des critères de choix pour la dévolution des marchés. Par exemple, peuvent être imposés des types d'engins spécifiques (pour le bruit par exemple), des phasages parfois complexes, des organisations particulièrement rigoureuses du chantier (zones d'évolution et de stockage clairement définies), ou vient modifier l'organisation déjà portée à connaissance. L'écoute des riverains et de leurs propres demandes constitue le second point d'attention majeur, afin de permettre un traitement des problèmes dans des délais raisonnables et compatibles avec le chantier et la gêne ressentie.

Enfin, au-delà des nuisances, il s'agit d'établir entre le chantier et son environnement une sorte de « connivence » qui le fasse plus facilement accepter comme un élément naturel de la vie de la ville. Par exemple en soignant l'aspect aussi bien extérieur qu'intérieur du chantier. On peut ainsi envisager des animations éducatives, festives, participatives ou artistiques aussi bien à certains moments clé du chantier que tout au long de son déroulement.

Étape 3 - La communication autour du déroulement du chantier

Révéls par des enquêtes menées lors du projet FURET, les éléments les moins bien acceptés concernent les défauts d'information et le non-respect des engagements affichés : délai, organisation, situation du fait accompli. A cet effet, un soin particulier doit être apporté à l'information relative aux évolutions à venir du chantier, et notamment lorsqu'un imprévu permet de déboucher sur des objectifs de furtivité du chantier déclinés pour chaque nuisance sur la base d'une hiérarchisation de ces nuisances. Ces objectifs, validés avec la MOA, constituent alors une référence commune qui sera donc tracée et actualisée tout au long de la vie du projet.

FICHE
OUTIL

n°17

suite

CHANTIERS FURTIFS

PROJET FURET (FURTIVITÉ URBAINE RÉSEAUX ET TRAVAUX)

Approche systémique des contraintes pour une nouvelle méthode de conception des projets urbains

PRÉCISIONS SUR LA TYPOLOGIE DES NUISANCES ET GÊNES FORMALISÉE LORS DU PROJET FURET

Le cadre du projet FURET a été l'occasion de travailler sur la distinction entre les notions de gênes et les nuisances :

- la première, étant la perturbation objective du milieu physique causée par le chantier. Elle est mesurable, et pourra donc être réduite grâce à des mesures appropriées ;
 - la seconde, plus subjective, correspond à une perception individuelle des nuisances et peut varier beaucoup d'un individu à l'autre en fonction de sa sensibilité, de ses pratiques et de ses préoccupations.
- Dans le cadre du programme Furet, 18 types de nuisances ont été identifiés et regroupés en 8 grandes familles caractérisées par la dimension concernée. Elles ont fait chacune l'objet d'une fiche précisant leur définition de la nuisance, son cadre juridique, des exemples de bonnes actions et les acteurs concernés.

Dimension	Type de nuisance	N° fiche
Sensible	Bruit	1
	Vibration	2
	Odeur	3
	Poussière	4
Pollution santé publique	Pollution de l'air	5
	Pollution des eaux	6
Visuelle	Aspect du chantier	7
	Abords du chantier	8
Fonctionnement urbain	Perturbation des déplacements (tous modes)	9
	Perturbation des réseaux de transports	10
Fonctionnement du quartier	Perturbation du stationnement	11
	Perturbation des accès dans la zone	12
	Perturbation des services et activités de proximité	17
Sécurité publique	Incivisme	13
	Perte des repères, sentiments d'insécurité	18
Protection des écosystèmes	Protection de la faune	14
	Protection de la flore	15
Technique	Agression des réseaux	16

Regroupement des différents types de nuisances selon 8 grandes dimensions

Lien avec d'autres chapitres du cahier

- Agir sur l'image des lieux.
- Construire la ville à travers l'évènementiel.

Accessibilité

- Développé en interne par un groupement mené par EGIS.

Pour en savoir plus :

<http://www.agence-nationale-recherche.fr/>
<http://www.egis.fr/action/imaginer-un-futur-durable/reduire-les-nuisances-des-chantiers-urbains>.